

Le fonds de roulement est une aide d'un montant fixe de 300 € destiné aux associations étudiantes de l'ULCO\* pour débiter l'année universitaire financièrement et permettre le démarrage de leurs activités.

\* Sont considérées comme associations étudiantes de l'ULCO et ne peuvent donc prétendre au FSDIE que les associations dont le Président et au moins un des membres du bureau sont inscrits à l'ULCO.

**🌟 Renseignements sur l'association et ses membres :**

Nom de l'association : .....

Numéro de SIRET : .....

E-mail (asso ou président) : .....

Numéro de téléphone : .....

Site internet ou réseaux sociaux : .....

Nom et prénom du Président et n° étudiant ULCO : .....

Nom et prénom du Secrétaire et n° étudiant ULCO : .....

Nom et prénom du Trésorier et n° étudiant ULCO : .....

Nombre de membres : ..... Montant de la cotisation : .....

Date de création de l'association : .....

Objet de l'association : .....

.....

.....

**🌟 Autorisation de diffusion des coordonnées**

J'autorise l'Université du Littoral Côte d'Opale à publier les données concernant l'association dans l'annuaire des associations et sur le site internet de l'ULCO : (Cocher une seule case)

OUI

NON

**🌟 Les projets de l'association**

Quelles sont les actions réalisées par l'association durant l'année universitaire 2024/2025?

.....

.....

.....  
.....  
.....  
Quelles actions envisagez-vous de mettre en place durant l'année universitaire 2025/2026 ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**🌟 La demande de Fonds de roulement** (à remplir par le président de l'association)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, président(e) de l'association \_\_\_\_\_ demande l'octroi d'un fonds de roulement pour faire face aux premières dépenses de l'association.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Signature :

**🌟 Pièces à joindre impérativement au dossier** sinon le dossier ne sera pas étudié.

- Photocopie du récépissé de déclaration de création de l'association,
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association,
- Bilan financier de l'année 2024/2025 (Etat des dépenses et des recettes de l'association : suivre le modèle joint ou en joindre un document annexe)

---

**Dossier à déposer ou à envoyer par courrier ou mail avant le Vendredi 17 octobre 2025**

Pour toute demande exceptionnelle après cette date, merci de contacter le BVEH

**Bureau de la Vie Etudiante et du Handicap  
ULCO - Services Centraux  
1, place de l'Yser - BP 71022  
59375 Dunkerque Cedex 1**

[vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr)